

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lionel CABUT, Mr Lilian MALIN, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Michel MOULON, Mme Françoise WILLAUER, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mme Elisabeth LYONNAIS.

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Elisabeth LYONNAIS (pouvoir à M. Jean-Louis DESBORDES), Mr Michel MOULON (pouvoir à M. Claude BOURCET)

Le Conseil municipal nomme Françoise WILLAUER, secrétaire de séance.

1/ Acquisition propriété MOREL

Le Maire informe l'Assemblée de l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de la propriété MOREL actuellement en vente; il indique conformément aux conclusions de l'étude du cabinet Ladoy que cette acquisition permettrait d'ouvrir des perspectives dans le cadre de la rénovation de la maison Boisson.

Le prix de ce bien a été fixé par France Domaine à 18 0000€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide l'acquisition de la propriété MOREL au prix de 18 000€.

2/ Election sénatoriale

Monsieur Olivier FOREST, secrétaire de mairie est désigné secrétaire du scrutin.

Le Maire informe l'assemblée que l'élection des sénateurs aura lieu le 28 septembre 2014 à Mâcon et que trois sénateurs sont éligibles en Saône et Loire. Il précise que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs composés des parlementaires, des conseillers régionaux, des conseillers généraux, des conseillers municipaux des communes de plus de 9 000 habitants. Pour les communes de moins de 9000 habitants, les grands électeurs sont désignés par le conseil en son sein et leur nombre est fixé réglementairement. Pour la commune de Condal, le Maire précise qu'il convient de désigner un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Il est procédé ensuite à la constitution du bureau électoral ; à l'issue des opérations de vote, est élu délégué titulaire par huit voix et deux abstentions Mr Jean-Louis DESBORDES et sont élus suppléants :

1. Mme Marie-Claude GUILLEMOT par 10 voix
2. Mme Françoise WILLAUER par 9 voix et une abstention
3. Mr Claude BOURCET par 8 voix et deux abstentions

Questions diverses:

Secrétariat de la mairie : le Maire indique au conseil que l'actuel secrétaire de mairie, Monsieur Olivier FOREST, a candidaté pour le poste de secrétaire à la mairie d'Antully afin de se rapprocher de sa famille. Le contact qu'il a pris avec le Maire d'Antully laisse prévoir son départ est probable pour le 1^{er} septembre prochain.

Dans ce contexte et afin de garantir la continuité du secrétariat, le Maire propose de recruter temporairement Mme Patricia BADEZ, de Condal. Il précise que cette personne est actuellement au chômage et qu'elle avait déjà candidaté pour ce poste de secrétaire de mairie.

Après discussion, le conseil municipal valide cette proposition.

Busage des fossés : le Maire rappelle au conseil que lors d'une précédente réunion du 18 juin 2013, il avait été décidé de participer à la réalisation du busage des entrées des parcelles agricoles pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales et préserver la voirie communale. Il avait été convenu que les accès seraient busés avec des canalisations de diamètre 300mm de type « écobox » d'une longueur de 6 mètres. La fourniture du matériel est à la charge du propriétaire ou de l'exploitant et les travaux de terrassement et de pose sont pris en charge par la commune.

Le Maire précise que ces dispositions n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil municipal et qu'il convient d'y remédier.

Le Maire

Jean-Louis DESBORDES